

Comme le savent les députés, le gouvernement a adopté le rapport de la Chambre des Communes et est même allé plus loin. En juin, à l'époque du débat sur le budget, le chef de l'opposition a déclaré:

Nous acceptons ces changements et, avec d'autres, partageons une grande partie du mérite d'avoir présenté ces propositions et suggéré ces changements.

Telles sont les modifications pour lesquelles le parti conservateur n'a pas votées.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Paproski:** Quel choix avions-nous?

**L'hon. M. Benson:** Le chef de l'opposition demande maintenant de scinder le projet de loi, ce qui veut dire, en fait, qu'on remettra indéfiniment les parties de la réforme fiscale qui ont réclamé jusqu'ici le plus de temps et d'efforts. C'est pourquoi, on serait peut-être excusable de prendre cette dernière proposition avec un grain de sel. J'ai néanmoins étudié la proposition avancée, le 24 novembre, par le communiqué de presse du parti conservateur. L'amendement proposé ici, au cours de l'après-midi de mercredi dernier, traduit cette même proposition.

Je me suis demandé en premier lieu ce qu'une telle idée pourrait entraîner? Un surcroît de débats? Ou bien la possibilité que d'importantes tranches des parties non proclamées du projet de loi seraient rejetées si l'on proposait un ordre du jour pour les appliquer?

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Nous sommes, bien sûr, heureux d'entendre de tels propos.

**L'hon. M. Benson:** Tant mieux!

**M. Baldwin:** Nous aurions souhaité que le ministre parlât plus tôt de ce sujet. Il fréquente le Parlement et fait partie du Cabinet depuis assez longtemps pour savoir qu'il ne peut pas faire des observations sur une décision prise par la Chambre, si erronée qu'elle soit.

**L'hon. M. Benson:** Je ne commente pas la décision, mais une proposition. Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, je me suis demandé si cette suggestion entraînerait un surcroît de débats ou bien si d'importantes tranches des parties non proclamées du projet de loi seraient rejetées si on proposait un ordre du jour pour les mettre en application. Cela signifierait-il également qu'on proposerait d'autres amendements à la partie principale non proclamée du projet de loi? Il semble qu'il y aura plus d'autre débat car le communiqué de presse déclare que si le projet de loi avait été scindé, le Parlement aurait pu se consacrer à d'autres travaux.

La proposition demande qu'il y ait plus de consultations entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Je doute, monsieur l'Orateur, qu'il y ait jamais eu auparavant un domaine où les consultations intergouvernementales ont été plus poussées.

**M. Baldwin:** Des consultations qui ont avorté.

**L'hon. M. Benson:** C'était le principal article à l'ordre du jour de plusieurs réunions de ministres des Finances et de premiers ministres, et on l'a discuté à fond chaque fois. Les provinces ont eu une influence considérable sur le projet de loi.

**M. Baldwin:** Ce n'est pas ce qu'elles disent. Selon elles, c'est inexact.

[L'hon. M. Benson.]

**L'hon. M. Benson:** Il est douteux que onze gouvernements auraient pu s'entendre sur tous les points d'un bill de cette envergure, peu importe le nombre des réunions.

**M. Baldwin:** C'est inexact.

**L'hon. M. Benson:** Mais les provinces sont suffisamment d'accord pour renouveler les ententes de perception des impôts.

**M. Aiken:** Que pouvaient-elles faire d'autre?

**L'hon. M. Benson:** Le gouvernement fédéral s'est montré sensible aux difficultés qu'elles éprouveront à s'adapter au nouveau régime, ainsi qu'à leurs demandes de futurs changements. Par exemple, nous avons offert de percevoir les impôts sur les biens transmis par décès pendant une période de trois ans pour les provinces qui voulaient s'associer à un régime commun. Nous avons prolongé la garantie de revenu de trois à cinq ans.

**M. Baldwin:** Vous avez rendu la mort trop coûteuse.

**L'hon. M. Benson:** Nous l'avons fait pour dissiper le malaise ressenti par certaines provinces. Elles croyaient devoir peut-être en pâtir financièrement. Quant à la question des dégrèvements d'impôts, nous avons promis d'étudier de façon constructive les régimes que les provinces souhaiteraient proposer. Le communiqué précise en outre qu'un retard permettrait au Parlement et au gouvernement d'examiner de façon plus approfondie les «articles douteux» dans le contexte économique actuel du Canada. Cette affirmation porte sans doute sur les articles du bill qui traitent du revenu international. Comme le savent les députés, le gros de ces dispositions n'entrera en vigueur qu'en 1976 et aucune des modifications importantes ne sera appliquée avant 1973. Il nous reste donc assez de temps pour apporter des changements si les circonstances le justifient.

• (12.10 p.m.)

Je dois aussi dire que le gouvernement a réexaminé ce bill à la suite de l'annonce par les États-Unis, en août, des mesures destinées à régler leurs problèmes économiques. Le gouvernement a décidé que cette mesure remplit bien son rôle de réforme fiscale à long terme. Si les États-Unis prennent des mesures précises qui justifient une réplique précise, le gouvernement n'hésitera pas à agir.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Benson:** Les conservateurs croient aussi qu'en scindant la mesure on aurait la possibilité d'en éclaircir certains points. A vrai dire, si l'on donnait suite à la proposition conservatrice, on aboutirait au résultat contraire. Les lacunes de la nouvelle loi ne deviendront évidentes qu'au fur et à mesure que les contribuables et leurs conseillers l'interpréteront et s'en serviront à l'égard de certaines transactions et situations bien précises.

Ils n'auront pas le temps de le faire si nous imposons au monde des affaires la proposition des conservateurs. Si l'application d'une partie du bill était suspendue pendant plusieurs mois en 1972 bon nombre de contribuables, surtout parmi les commerçants, ne sauraient tout simplement pas comment se comporter. Ils ne sauraient pas si d'au-